



**Marie POCHON**

Députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription de la Drôme

**Christophe BECHU**

Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Hôtel de Roquelaure,

246 Boulevard Saint-Germain,

75007 Paris

Le 20 octobre 2023

Monsieur le Ministre,

Ce courrier fait suite à celui que je vous avais adressé le 16 février dernier. Le projet de basilique à Saint-Pierre-de-Colombier au cœur du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a été de nouveau autorisé depuis le 29 novembre 2022. Ce projet de centre spirituel “*Notre-Dame des Neiges*”, qui s'étend sur près de 35 000 m<sup>2</sup>, prévoit la construction de deux clochers de 50 mètres de haut, d'un parc hôtelier et d'une basilique pharaonique pouvant accueillir quelques 3 500 fidèles de la mouvance sectaire FMND, tout cela au sein du petit village ardéchois de 400 habitants. Une décision de l'ancienne préfète de l'Ardèche avait suspendu les travaux depuis octobre 2020, actant la création d'un groupe de travail et ordonnant la réalisation d'une étude environnementale avant toute reprise du projet.

Comme je vous l'avais déjà écrit alors, le projet porté par la congrégation religieuse extrémiste n'est pas seulement censuré par le Vatican et par l'évêque de Viviers : il est en outre, très mal accepté par les habitants de la vallée encore préservée. En effet, il s'agit là d'une aberration écologique, en plus d'être porté par un groupement suivi par la Miviludes pour dérives sectaires, expliquant la prudence de l'ancienne préfète.

Le permis de construire a en effet été obtenu suite à de fausses déclarations : aucune espèce protégée présente sur place n'y est mentionnée, et la situation géographique du projet, au sein d'un Parc Naturel Régional, n'est pas non plus indiquée. L'étude *Faune Flore 4 saisons* qui a été imposée après arrêt du chantier par les services de la préfecture semble avoir été falsifiée car non seulement les impacts résiduels du projet sur les espèces protégées ont été modifiés artificiellement, mais également puisque la présence du Réséda de Jacquin, attesté sur le site avant le chantier et à nouveau attesté par l'OFB récemment, n'y avait pas été mentionnée. La famille missionnaire ne dispose donc pas, à ce jour, de dérogation pour porter atteinte aux

spécimens de cette espèce protégée ni à l'habitat de ces derniers, comme l'impose pourtant l'article 411-2.4° du Code de l'environnement.

Suite à cette constatation récente, je vous demande d'étudier, auprès de Madame la Préfète de l'Ardèche, l'arrêt du chantier en l'attente d'une étude *Faune Flore 4 saisons* complète et sincère. Cette étude devrait être réalisée par un organisme indépendant non choisi par la Famille missionnaire pour éviter d'éventuelles pressions et des manques incompréhensibles comme dans la dernière étude rendue. Suite à cette nouvelle étude, la famille missionnaire devrait obtenir une dérogation pour destruction d'espèce protégée ou se soumettre à un ensemble de préconisations réalistes pour que ce chantier n'ai pas d'impact sur les spécimens présents. De simples rubalises installées sur le site lors du creusement des fondations montrent le manque de prise en compte de cette situation.

Par ailleurs, face à la censure du projet par l'évêché de Viviers, la famille missionnaire annonce désormais ne plus vouloir construire une église géante, mais uniquement des bâtiments d'accueil pour les pèlerins. Cela change considérablement le projet. Pour autant, aucun permis de construire modificatif n'a été déposé en préfecture, ce qui semble pourtant s'imposer avant la reprise des travaux.

Enfin, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a pris une délibération contre ce projet, qui n'est plus soutenu que par une part, de plus en plus réduite, du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Colombier. Je tiens à mentionner que certains élus municipaux hostiles à ce projet ont subi des pressions pour ne pas exprimer leur désaccord, sans m'étendre sur les révélations en matière d'inscriptions massives sur les listes électorales de membres de la Mission dans la commune, faits qui avaient été soulevés très justement par le journaliste de Libération Marc Pivois le 9 avril 2001.

En attendant une décision des services de l'Etat, une mobilisation conséquente est en cours sur place par des habitants de la vallée et des membres d'associations de défense de l'environnement, vivement préoccupés par l'avancement des travaux allant à l'encontre du droit environnemental. Certains militants ont été agressés physiquement par des religieux, comme le démontrent des vidéos circulant à l'heure actuelle sur les réseaux sociaux. Il existe un fort risque de trouble à l'ordre public sur ce dossier.

En tant que parlementaire écologiste, vivement concernée par la protection de l'environnement et des espèces protégées, et la quiétude et le bien-vivre dans nos villages, je sollicite votre attention afin de mettre à l'arrêt ce projet. Je serais heureuse de solliciter une audience de votre part, aux côtés d'autres collègues de Drôme et d'Ardèche, afin de vous présenter nos vives préoccupations sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

**Marie POCHON**

